



 secteur dans lequel les travaux de ravalement sont soumis à déclaration préalable

maître d'ouvrage :  
**Communauté de communes  
 Hanau-La Petite Pierre**

**PLUi du Pays de la Petite Pierre**

**SECTEURS DANS LESQUELS LES TRAVAUX  
 DE RAVALEMENT SONT SOUMIS  
 À DÉCLARATION PRÉALABLE**

PLUi approuvé par délibération du Conseil communautaire  
 en date du 06/02/2020.

MISE A JOUR DES ANNEXES  
 Vu pour être annexé à l'Arrêté du Président  
 en date du 17/04/2024

A Bouxwiller, le 17/04/2024  
 M. Patrick MICHEL, le Président

conduite d'études :  
 OTE Ingénierie

1:25 000